

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle (CPSA)

2^{ème} session de l'année 2019

Note de communication

Une situation alimentaire et nutritionnelle difficile dans les zones à accès limité

Réunis les 18 et 19 novembre 2019 dans la salle de conférence du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles, à Ouagadougou, en leur deuxième session de l'année 2019, le Comité de Prévision de la Situation Alimentaire et nutritionnelle (CPSA) a examiné et validé de façon participative les résultats prévisionnels de la campagne agropastorale et la situation alimentaire et nutritionnelle du pays en période courante et projetée. Aux termes des travaux, la situation se résume comme suit :

- (1) La campagne agropastorale a connu une installation normale à tardive sur une grande partie du territoire. La majorité des semis réussis a été réalisée entre la 3^{ème} décennie de juin et la 3^{ème} décennie de juillet. Des séquences sèches de 10 à 30 jours sont intervenues au cours des mois de juin et de septembre dans plusieurs localités occasionnant des dégâts importants sur les cultures. Des inondations et des pluies tardives ont également causé des dommages importants sur les cultures et le pâturage, notamment dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et du Centre-Sud. Des attaques de la chenille légionnaire d'automne ont touchées plusieurs régions sur près de 94 000 ha de culture. Toutefois, leur nuisance a été maîtrisée grâce à la prompt réaction des acteurs notamment les producteurs, l'Etat et ses partenaires au développement.
- (2) Les cumuls pluviométriques saisonniers sur la période du 1^{er} avril au 20 octobre 2019, comparés à ceux de l'année précédente à la même période sont demeurés similaires à tendance déficitaire sur la majeure partie du pays. Comparés à la normale (moyenne 1981-2010), ils ont été globalement similaires à tendance excédentaire. Cette situation a permis un bon niveau de remplissage de la plupart des barrages, toute chose qui augure de bonnes perspectives de culture de saison sèche et de bonne disponibilité d'eau d'abreuvement.
- (3) La situation pastorale est marquée par un faible développement de la biomasse herbacée et l'occupation des zones de pâtures par des agriculteurs. Toutefois, le nombre de conflits agriculteurs-éleveurs ont connu une baisse. La situation zoonositaire demeure globalement calme sur l'ensemble du pays.
- (4) La production céréalière prévisionnelle de la campagne agricole 2019/2020 est évaluée à 5 029 321 tonnes. Cette production enregistre une baisse de 2,92% par rapport à la campagne passée et une hausse de 11,97% par rapport à la moyenne quinquennale. Elle est tirée par les régions de la Boucle du Mouhoun (18%), des Hauts Bassins (15%) et du Centre-Ouest (10%). Le maïs demeure la production dominante et représente 35%

de la production céréalière totale. Les importantes baisses de production sont enregistrées dans les régions du Centre-Nord (-15%) et du Sahel (-12%), comparativement à la campagne précédente.

- (5) La production des cultures de rentes s'établit à 1 375 709 tonnes, soit en hausse de 25,38% par rapport à la campagne passée et en baisse de 0,44% par rapport à la moyenne quinquennale. Cette production est dominée par le coton (44%) et l'arachide (28%). Les régions des Hauts Bassins, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est enregistrent les plus importantes productions représentant, respectivement 22%, 18% et 13% de la production totale. Seule la région du Sahel a enregistré une baisse de production de rente d'environ 17% par rapport à la campagne précédente.
- (6) La production céréalière nationale, comparée au besoin de consommation humaine fait ressortir un excédent brut de 204 626 tonnes. En prenant en compte le solde import/export, l'excédent net s'établit à 888 273 tonnes. Le pays demeure toutefois fortement dépendant de l'extérieur pour couvrir ses besoins en riz et en blé.
- (7) Le taux de couverture des besoins céréaliers des provinces avec leur propre production dégage 21 provinces excédentaires, 07 provinces en situation d'équilibre et 17 provinces déficitaires. Au niveau des ménages agricoles, 39,5% d'entre eux n'arriveraient pas à couvrir leur besoin céréalier avec leur propre production, contre 42,5% pour la campagne 2018-2019.
- (8) Le bilan alimentaire prévisionnel fait ressortir un disponible énergétique alimentaire par personne et par jour de 2 683 kcal. Les produits végétaux contribuent pour près de 89% à cette disponibilité. Le bilan fourrager prévisionnel dégage un disponible fourrager global d'environ 10 millions 300 mille tonnes de matière sèche correspondant à un taux de couverture des besoins de 63,48% pour une durée de 08 mois.
- (9) Les marchés agricoles ont enregistré des baisses atypiques depuis la période post-récolte jusqu'à la période de soudure. Les prix des céréales ont évolué à la baisse comparativement à l'année passée et à la moyenne quinquennale, occasionnant des méventes sur les marchés. Les baisses quinquennales ont atteint en octobre 18% pour le mil et le maïs et 17% pour le sorgho. Les prix du bétail ont quant à eux évolué à la baisse pour les gros ruminants et à la stabilité pour les petits ruminants.
- (10) La situation sécuritaire a entraîné des déplacements internes massifs de plus de 486 360 personnes à la date de 08 octobre 2019, notamment dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et du Nord, avec des pertes de leurs moyens d'existence. Cette situation a entraîné une forte mobilisation de l'Etat et ses partenaires pour la prise en charge humanitaire de ces PDI.
- (11) La situation de la vulnérabilité alimentaire révélé par l'analyse du cadre harmonisé est la conséquence des facteurs décrits précédemment. Il ressort que, en période courante allant d'octobre à décembre 2019, le nombre de provinces en phase 1 « minimale », 2 « sous pression » et 3 « crise » sont respectivement de 20, 22 et 3. Aucune province n'est classée cependant en phase 4 « urgence », ni en phase 5

« famine ». Si aucune actions adéquates n'est mise en œuvre durant la période courante, la situation pourrait se dégrader davantage et 9 provinces basculeront en crise alimentaire. Les populations ayant besoin d'une assistance immédiate durant la période courante sont estimées à 1 219 000 personnes, dont 28 360 personnes en urgence alimentaire. En période projetée, ce nombre atteindrait les 1 786 600 personnes, dont 80 300 en urgence alimentaire.

(12) Au vu de tout ce qui précède, le comité a formulé les recommandations suivantes :

❖ **A l'endroit du MAAH**

- Renforcer les capacités des systèmes d'informations sectoriels dans la production de données désagrégées par province, prenant en compte le genre ;
- Assurer le leadership dans le financement de la collecte de données et l'organisation des sessions d'analyse du Cadre Harmonisé ;
- Assurer une disponibilité permanente des céréales dans les points de vente de céréales aux ménages vulnérables principalement dans les provinces à situation préoccupante ;
- Renforcer les actions de résilience en faveur des populations vulnérables identifiées sous pression alimentaire ;
- Dynamiser les dispositifs régionaux de système d'alerte pour un suivi rapproché de l'évolution de la situation alimentaire.

❖ **A l'endroit du Ministère en charge de l'action sociale**

- Apporter une assistance humanitaire immédiate pour les populations en situation de crise et d'urgence alimentaire ;
- Renforcer l'assistance alimentaire et le soutien aux moyens d'existence au profit des personnes déplacées, des populations hôtes et celles demeurant dans les zones difficiles;
- Conduire le plaidoyer pour l'amélioration de la coordination civilo-militaire pour faciliter l'accès des humanitaires aux zones d'insécurité.

❖ **A l'endroit du MRAH**

- Renforcer la sensibilisation des acteurs à la culture, la fauche et la conservation du fourrage ;
- Appuyer les acteurs par la subvention des SPAI ;
- Accompagner les acteurs filières à organiser les circuits de commercialisation pour rendre disponible les fourrages fauchés des zones excédentaires vers les zones déficitaires.

❖ **A l'endroit du MEA**

- Renforcer l'accès aux services sociaux de base notamment l'eau potable, l'hygiène assainissement, la santé-nutrition

Fait à Ouagadougou, le 19 novembre 2019